



Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-30/06/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE TRENTE JUIN à 20 heures,
le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la
Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.
Date de convocation : 23 juin 2022

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, HADJI Nadia, LACOMBE
Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MARION Laurent, MAY Nathalie, MENAT
Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : BIDET Grégory, BORDE Sandrine,

Etaient absents : HORNBERGER Olivier, DUBOCAGE Angélique, MASSON Joffrey,

Pouvoirs : BIDET Grégory à Nadia HADJI
BORDE Sandrine à Philippe BUSSERON

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

DELIBERATION N° 8 -30/06/2022

AVENANT A LA CONVENTION POUR LA CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE

Vu l'article L 5221-1 du CGCT, qui autorise deux ou plusieurs Conseils Municipaux ou EPCI
de provoquer entre eux une Entente sur les objets d'utilité communale compris dans leurs
attributions et de passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à
frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune,
Considérant la convention signée le 1^{er} décembre 2021, concernant la mise à disposition
d'intervenant extérieur rémunéré par une collectivité territoriale sur le temps scolaire.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à
signer l'avenant de la convention pour l'emploi mutualisé d'un intervenant sportif dans les
écoles dans le cadre d'une entente intercommunale.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de BAYET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 1^{er} juillet 2022
Le Maire,



21, rue des Luminaires - 03500 BAYET

Tél. 04 70 45 32 26 - Fax 04 70 45 69 32 - E.mail : mairie-bayet@wanadoo.fr